

LE LYCÉE DOIT RESTER UN LIEU D'INSTRUCTION ET NON DEVENIR UN LIEU D'EMBRIGADEMENT

Jeudi 16 novembre, le ministère a présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation ses projets de décret et d'arrêté qui instaurent l'obligation pour les élèves de seconde de suivre pendant deux semaines en juin une « séquence d'observation en milieu professionnel », ou de participer à un stage SNU (Service National Universel).

La FNEC FP-FO a voté contre ces deux textes (projet de décret, projet d'arrêté) ; le conseil supérieur de l'éducation s'est massivement prononcé contre (59 voix contre, 8 pour, 3 abstentions). Malgré cela les deux textes ont été publiés au Journal Officiel du 30 novembre (décret n°2023-1111 du 29 novembre 2023 et arrêté du 29 novembre 2023)

EN ENTREPRISE OU À L'ARMÉE !

Le ministre veut instaurer une nouvelle obligation pour les élèves de seconde générale et technologique, qui serait inscrite dans le Code de l'éducation : le décret prévoit l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel pour l'ensemble des élèves des classes de seconde générale et technologique. Le caractère obligatoire de l'accomplissement de cette séquence d'observation serait fixé par un nouvel alinéa de l'article D333-2 du Code de l'éducation.

L'arrêté prévoit que les élèves puissent choisir de remplacer la séquence d'observation en milieu professionnel, rendue obligatoire par le décret, par un séjour de cohésion du service national universel (prévu à l'article R113-1 du code du service national) de deux semaines, ou par une mission d'intérêt général du service national universel lorsqu'ils ont déjà effectué le séjour de cohésion auparavant.

Cela signifie donc que les élèves qui ne trouveront pas de stage seront obligés de s'engager dans le SNU...

LE MILIEU PROFESSIONNEL, COMBIEN DE DIVISIONS ?

En 2022, il y avait 437 943 élèves en classe de Seconde générale ou technologique dans le public, et 119 746 dans le privé (source DEPP, L'état de l'École 2023)

Qui peut croire qu'il sera possible de trouver 550 000 places pour des séquences d'observation au mois de juin ?

On ne peut, par ailleurs, que s'inquiéter de la surcharge de travail (encore !) pour les professeurs de classe de seconde, en particulier des professeurs principaux ; surcharge qui interviendra en fin d'année, au moment où se concentrent les derniers cours et la passation des épreuves de baccalauréat ! Veut-on nous pousser au burn-out ?

Au CSE du 16 novembre, le ministère a indiqué que la circulaire censée répondre aux questions soulevées par cette séquence d'observation en milieu professionnel n'était pas présentée au CSE et serait présentée plus tard. En clair, on demandait aux organisations syndicales de signer un chèque en blanc !

LE RETOUR DU SNU OBLIGATOIRE

En octobre dernier, Gabriel Attal déclarait devant le Sénat : « le déploiement du service universel national » est « un projet auquel je tiens beaucoup », « je l'avais lancé en 2018 en tant que secrétaire d'État », « je crois profondément que nous devons aller vers la généralisation du service national universel ».

En rendant obligatoire des séquences d'observation substitutables par le SNU, il s'agit bien d'aller vers le SNU obligatoire pour tous les élèves de seconde qui n'auront pas trouvé d'entreprise pouvant les accueillir !

Pour le SNFOLC, la place des élèves de seconde n'est ni en milieu professionnel, ni dans aucun lieu encadré par l'armée. Elle est à l'École, pour s'instruire, acquérir des savoirs et un esprit critique. Cela nécessite d'annuler les 2 500 suppressions de postes programmées à la rentrée 2024, de rétablir les postes supprimés les années précédentes et de créer les postes statutaires nécessaires dans toutes les catégories de personnels, mais le ministre fait d'autres choix !

Son projet s'éloigne de la conception de l'École républicaine qui se propose de former des citoyens libres, responsables, éclairés, capables de faire des choix par eux-mêmes.

Au nom de la « reconquête du mois de juin » et par le biais du stage de deux semaines en milieu professionnel pour les élèves de seconde, le ministre Attal voudrait transformer l'école en vivier de recrutement pour l'armée ! Ces élèves n'ont rien à faire ni en milieu professionnel, ni dans aucun lieu encadré par l'armée.

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC réaffirme sa revendication d'abrogation du SNU et exige l'abandon immédiat de la mesure imposant le stage pour les élèves de seconde générale et technologique.

